

Ce guide vous présente les opérations à réaliser pour intégrer dans votre logiciel GEC les nouveaux taux de TVA qui seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014.

Merci de le lire ce document en totalité avant de démarrer les opérations

QUI EST CONCERNE ?

Les établissements ou les sociétés de restauration utilisant GEC, vendant des articles soumis à TVA et qui voient leurs taux de TVA changer au 01/01/2014.

CE QUE DIT LA LOI DE FINANCE

Au 1er janvier 2014, les principaux taux de TVA seront modifiés, conformément à l'article 68 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, troisième loi de finances rectificative pour 2012 :

- **le taux réduit de TVA reste à 5,5%**
Initialement prévu de passer à 5%, cette modification a été annulée par les députés.
Pour la restauration collective, ce taux est essentiellement utilisé dans les établissements scolaires gérés par des sociétés extérieures et pour la vente de type cafétéria.
- **le taux intermédiaire sera porté de 7% à 10%**
Concerne également la restauration collective.
- **le taux normal sera augmenté de 19,6% à 20%**
Ce taux en restauration collective est applicable aux boissons alcoolisées, aux prestations non alimentaires et aux prestations de type cafétéria.

Dans tous les cas il vous appartient de connaître les taux de TVA qui concernent vos activités.

QUAND MODIFIER LA TVA DANS GEC ?

La modification du paramétrage de la TVA dans GEC doit intervenir après votre dernier service de 2013 et avant le 1er service de 2014.

Cependant, GEC permet d'anticiper les opérations à réaliser, sans attendre le 1er janvier, en programmant les opérations.

Attention : Il faut créer de nouveaux taux de TVA et non pas modifier les TVA existantes dans GEC car elles sont toujours utilisées dans les statistiques et historiques.

LES OPERATIONS A PRÉVOIR

Les différentes étapes consisteront à :

- créer les nouveaux taux de TVA,
- programmer pour début janvier l'application de la nouvelle TVA sur les articles,
- programmer pour début janvier la mise à jour des prix pour les différents articles,
- Paramétrer début janvier les éléments non planifiables. (admissions, formules, forfaits caisse, forfaits borne).

La suite de ce document vous présente le détail des opérations.

Notre service clients se tient à votre disposition pour répondre à vos questions ou vous assister dans la démarche au 04.92.52.58.00 ou par mail à sav@ard.fr.

Ce service est gratuit pour nos clients sous contrat de maintenance.

1 CREER LES NOUVEAUX TAUX DE TVA

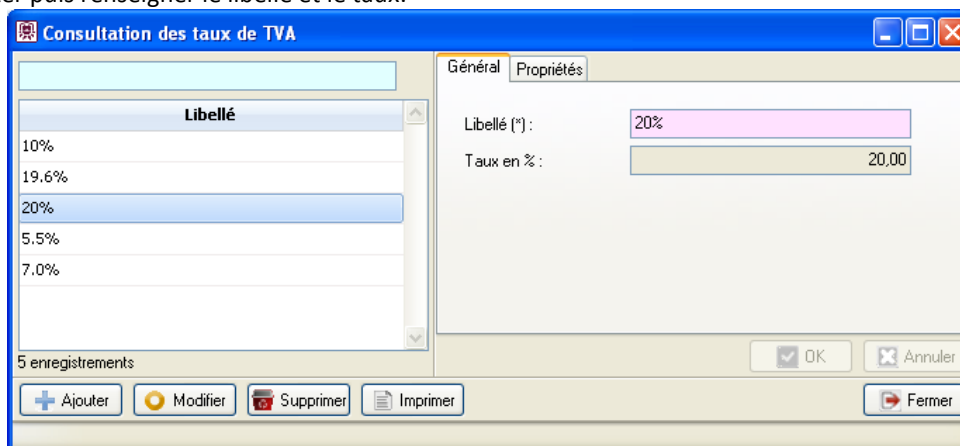
Il est nécessaire en premier lieu de créer les nouveaux taux de TVA. **Vous ne devez pas modifier, renommer ou tenter de supprimer les précédents taux !** (ils seront notamment utilisés dans les éditions, les historiques, ...)

Utiliser le menu suivant la version de GEC :

- GEC version 2.x.x : **Administration \ Tarifs \ Taux de TVA**
- GEC version 1.9.x : **Fichiers \ Configuration \ Taux de TVA**

Ce menu n'est accessible qu'aux utilisateurs ayant le rôle d'administrateur de GEC. Si ce menu n'apparaît pas, demander à un administrateur de se connecter sous GEC.

Cliquer sur Ajouter puis renseigner le libellé et le taux.



2 METTRE A JOUR LES TARIFS ET LES TAUX DES ARTICLES VENDUS

Vous pouvez dès à présent préparer les mises à jour à effectuer le 1^{er} janvier 2014.

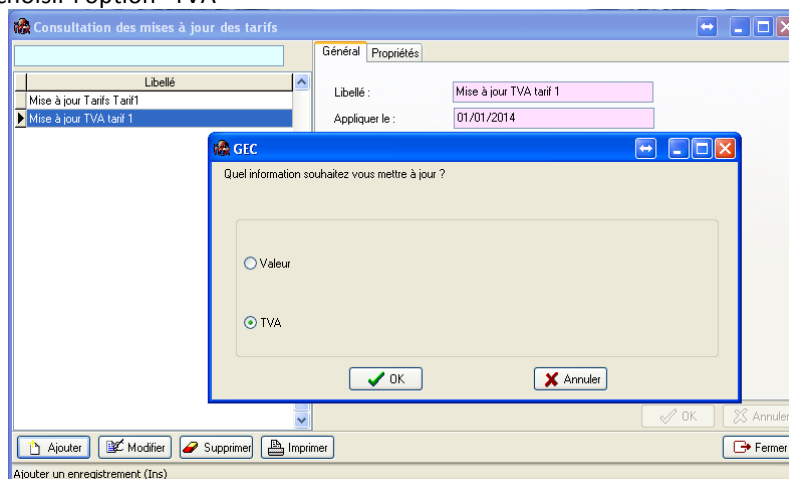
Vous avez deux opérations à mener, en premier lieu vous devez assigner le nouveau taux de TVA aux articles, puis vous devez calculer le nouveau prix de chaque tarif s'il change.

Utiliser le menu suivant :

- GEC version 2.xx : Paramétrage \ Articles \ Mise à jour des tarifs
- GEC version 1.9x : Outils \ Opérations par lots \ Mise à jour des tarifs

2.1 Mettre à jour les TVA des articles pour chaque tarif

Cliquer sur Ajouter puis choisir l'option "TVA"



GEC – TVA 2014 – GUIDE DE PARAMETRAGE

Sélectionner le tarif à modifier puis le taux de TVA à changer.

Par le bouton **Suivant**, sélectionner les familles, puis les sous-familles puis les articles liés à ce taux de TVA.

Dans l'écran de présentation des articles il est possible de vérifier et changer éventuellement le traitement prévu.

Mise à jour des TVA

Cet assistant vous permet de mettre à jour les TVA des articles. Les nouvelles TVA seront appliquées à une date donnée.

Sélectionner le tarif à mettre à jour :

Libellé	Unité	TVA
Tarif2 Med-Gouv-Ext	Euro	19.6%
Tarif3 Stagiaire	Euro	5.5%
Tarif4 Indem. noum	Euro	5.5%
Tarif5 Médirect	Euro	Aucune
Tarif6 Formation	Euro	Aucune

Sélectionner la nouvelle TVA par défaut pour ce tarif : 20%

Cliquez sur Suivant pour continuer.

Mise à jour des TVA

Vérifier les mises à jours proposés :

Libellé	Type	T.V.A. actuelle	Nouvelle TVA
emincé de porc	Valeur	19.6%	20%
Emincé de volaille	Valeur	19.6%	20%
Entrecôte	Valeur	19.6%	20%
ENTRECOTE 2.05	Valeur	19.6%	20%
Escalope de dinde	Valeur	19.6%	20%
ESCALOPE DE PORC	Valeur	19.6%	20%
escalope de veau	Valeur	19.6%	20%
Escalope viennoise	Valeur	19.6%	20%
faux filet	Valeur	19.6%	20%
Féculents/Légumes Ver	Valeur	19.6%	20%
Feijoa tropéiro	Valeur	19.6%	20%
feuilleté à la tomate	Valeur	19.6%	20%
feuilleté à la volaille	Valeur	19.6%	20%
Filet de colin	Valeur	19.6%	20%
Filet de daurade	Valeur	19.6%	20%
FILET DE HADDOCK	Valeur	19.6%	20%

Cliquez sur Suivant pour continuer.

Dans le dernier écran, saisir un libellé pour décrire l'opération (ex : mise à jour TVA 20% tarif1) puis la date à laquelle l'opération doit se faire (01/01/2014)

Si plusieurs tarifs sont gérés, répéter l'opération pour chaque tarif concerné.

2.2 Mettre à jour les Tarifs de chaque article

Si le prix des articles change, la mise à jour des tarifs peut également être anticipée.

Sélectionner le tarif à modifier puis l'option "Saisie libre". (on ne peut pas utiliser un pourcentage pour des problèmes de précision)

Après avoir sélectionné par le bouton **Suivant** les familles, puis les sous-familles puis les articles, saisir dans la grille les prix **TTC** par article.

Mise à jour des tarifs

Cet assistant vous permet de mettre à jour les tarifs des articles. Les nouveaux tarifs seront appliqués à une date donnée.

Sélectionner le tarif à mettre à jour :

Libellé	Unité	TVA
Tarif2 Med-Gouv-Ext	Euro	19.6%
Tarif3 Stagiaire	Euro	5.5%
Tarif4 Indem. noum	Euro	5.5%
Tarif5 Médirect	Euro	Aucune
Tarif6 Formation	Euro	Aucune

Sélectionner la méthode de mise à jour :

Mise à jour de la valeur par :
 Taux de pourcentage : 0.00 exemple : Taux = 10.00 -> majoration de 10%
 Saisie libre

Cliquez sur Suivant pour continuer.

Mise à jour des tarifs

Vérifier les tarifs proposés :

Libellé	Type	T.V.A.	Valeur actuelle	Nouvelle valeur
1/2 beaupalais N	Valeur	19.6%	3.34	3.34
andouillette	Valeur	19.6%	3.85	3.85
ASSIETTE DE FRITES	Valeur	19.6%	1.15	1.15
ASSIETTE DE FRUITS	Valeur	19.6%	1.95	1.95
Assiette Lég chaud	Valeur	19.6%	1.93	1.93
AVOCAT CREVETTE	Valeur	19.6%	1.54	1.54
Bague/in gratinée 1.55	Valeur	19.6%	3.51	3.51
barre kielbogs	Valeur	19.6%	0.82	0.82
bavette à l'chalotte	Valeur	19.6%	5.8	5.8
Bavette Garnie	Valeur	19.6%	5.8	5.8
Beaupalais	Valeur	19.6%	5.95	5.95
BEIGNET DE CREVET	Valeur	19.6%	1.15	1.15
Beignets poisson	Valeur	19.6%	3.85	3.85
Bière Canette	Valeur	5.5%	2.24	2.24
BLANC DE VOLAILLE	Valeur	19.6%	3.05	3.05
Blanquette de dinde	Valeur	19.6%	3.85	3.85
BLANQUETTE DE POISSON	Valeur	19.6%	4.64	4.64

Cliquez sur Suivant pour continuer.

Dans le dernier écran, saisir un libellé pour décrire l'opération (ex : mise à jour tarif tarif1) puis la date à laquelle l'opération doit se faire. (01/01/2014)

Si plusieurs tarifs sont gérés, répéter l'opération pour chaque tarif concerné.

3 EXECUTION DES OPERATIONS PLANIFIEES

Les opérations planifiées seront exécutées le jour indiqué **et au démarrage du poste de gestion.**

- Si les opérations ont été anticipées, le démarrage de GEC Gestion avant le premier service sur 2014 va exécuter les mises à jour demandées.
- Si les opérations sont planifiées le jour même, penser à quitter GEC et à le redémarrer pour exécution des mises à jour.

Penser à consulter les articles pour vérifier que les tarifs et la TVA ont changé.

4 OPERATIONS NE POUVANT ETRE PLANIFIEES

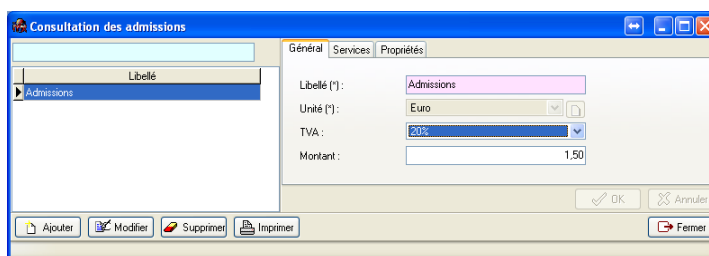
Si vous utilisez des admissions ou des formules ou des forfaits (borne ou caisse) soumis à TVA, les opérations de mise à jour ne peuvent être planifiées. Il faut donc prévoir de les mettre à jour après le dernier service de l'année 2013 et avant le 1^{er} service de 2014.

4.1 Mise à jour des admissions

Utiliser le menu suivant :

- GEC version 2.xx : **Paramétrage \ Catégories \ Admissions**
- GEC version 1.9x : **Catégories \ Admissions**

Pour chaque formule, modifier le montant TTC et la TVA à appliquer.

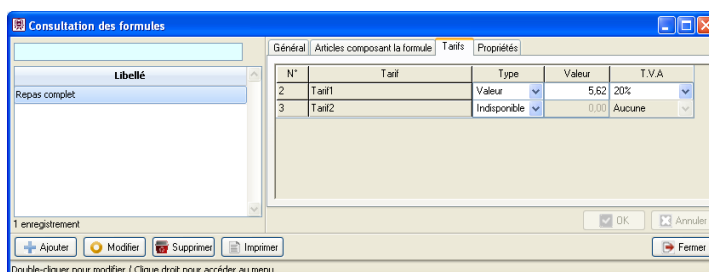


4.2 Mise à jour des formules

Utiliser le menu suivant :

- GEC version 2.xx : **Paramétrage \ Articles \ Formules**
- GEC version 1.9x : **Articles \ Formules**

Pour chaque formule, modifier le montant TTC et la TVA à appliquer.

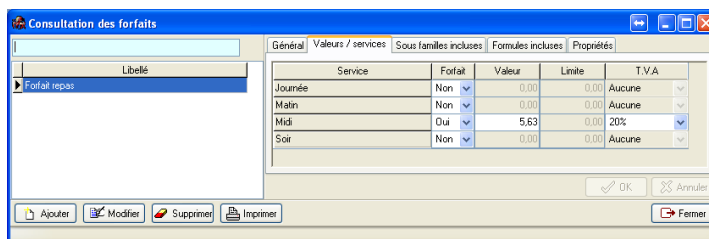


4.3 Mise à jour des forfaits (borne ou caisse)

Utiliser le menu suivant :

- GEC version 2.xx : **Paramétrage \ Catégories \ Forfaits de type caisse (ou borne)**
- GEC version 1.9x : **Catégories \ Forfaits caisse (ou borne)**

Pour chaque forfait, modifier le montant TTC et la TVA à appliquer.



ARD

Micropolis • Bâtiment Clématis • CS26003 • 05005 GAP CEDEX
SA au capital de 245.595,37 € • Siret : 326 114 675 000 35 • TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR00326114675
Tél. : 33 (0)4 92 52 58 00 • Fax : 33 (0)4 92 52 58 01 • e-mail : contact@ard.fr

LJ03071 indice A

Reproduction et usage interdits sauf accord écrit d'ARD